



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 80210

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur le projet du futur hôpital de référence du sud de la Seine-et-Marne. Elle a indiqué que celui-ci mérite d'être approfondi et ne pourrait, par conséquent, pas être instruit dans le cadre de la première tranche du plan hôpital 2012. Pour leur part, le président du comité de pilotage de ce projet et le maire de Melun affirment que le dossier est bouclé depuis un an. L'agence régionale d'hospitalisation, principal organisme instructeur, a accordé, en juin 2009, quelque 3 millions d'euros pour des études lourdes qui permettront aux entreprises intéressées de préparer leurs offres de service. Comment peut-on investir autant d'argent et prétendre que cet établissement ne peut être inscrit au plan hôpital en prenant comme prétexte une réflexion qui resterait à finaliser le projet ? Les 300 000 habitants concernés se voient victimes d'un ostracisme incompréhensible. Faut-il rappeler la future inauguration de l'hôpital public de Corbeil-Essonnes, prévue en mai 2011, ainsi que la validation du projet de reconstruction de l'hôpital de Fontainebleau, établi postérieurement à celui de Melun et Sénart ? Il tient également à souligner le récent transfert des urgences chirurgicales de nuit de l'actuel hôpital de Melun vers celui de Montereau, transfert compliquant plus encore l'accès aux soins des citoyens concernés. Comment ne pas s'interroger alors sur les critères de choix qui prévalent au sein du plan hôpital ? Il lui demande que le transfert des urgences chirurgicales de nuit soit annulé afin que l'hôpital de Melun, ville préfecture, retrouve ce service d'urgence, d'autre part, de tout mettre en oeuvre afin de débloquer, dans les meilleurs délais, les crédits pour la construction de l'hôpital de référence du sud de la Seine-et-Marne. Il considère que l'argent public doit être utilisé en faveur du public et non à l'hospitalisation privée qui n'est pas accessible à toutes les bourses et dont la vocation est de réaliser des profits.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80210

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6276

Question retirée le : 24 mai 2011 (Fin de mandat)